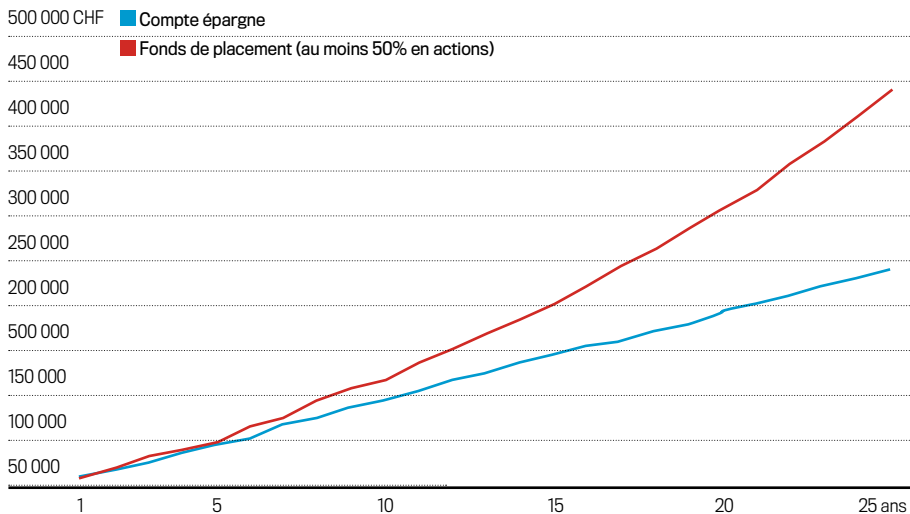


ÉVOLUTION DU CAPITAL POUR UNE ÉPARGNE DE 800 FRANCS PAR MOIS

COMPARAISON ENTRE DEUX PLACEMENTS: SUR UN COMPTE ÉPARGNE OU DANS UN FONDS



Six principes pour bien préparer l'avenir

PAR ALBERT GALLEGOS *

Alors que les pensions de retraite diminuent, il est indispensable de mettre en place au plus tôt une planification financière si l'on veut mener à bien ses projets. Voici comment.

NOUS SOUHAITONS tous mieux gérer nos finances afin d'assurer notre avenir. Mais, au-delà des connaissances techniques que chacun peut avoir, seule une feuille de route claire peut nous permettre de mener à bien nos projets.

Prenons la retraite comme exemple, car c'est l'un des principaux projets financiers d'une vie. Selon le *Tages-Anzeiger* du 26 juillet 2018, pour la première fois depuis l'introduction de la prévoyance vieillesse obligatoire en 1985, les pensions des retraités ont fortement diminué. Il y a quinze ans, un assuré qui avait 800 000 francs de capital de retraite obtenait une rente de 57 600 francs (au taux de conversion de 7,2%). Aujourd'hui, il dispose d'une rente (selon la moyenne actuelle) de 46 960 francs (au taux de conversion de 5,85%), soit une baisse de 18,5%. Et dans quinze ans? Pour faire face à cela, il est indispensable de s'en tenir à quelques principes financiers.

1 Organiser son budget

Le premier est la préparation d'un budget; environ 10% des investisseurs seulement en ont un qui soit bien organisé. Il permet de savoir combien d'argent vous recevez, dépensez, épargnez et aide à équilibrer revenus et dépenses courantes, à les contrôler pour atteindre ses objectifs financiers. Le plus important est de déterminer sa capacité d'épargne, qui est essentielle pour planifier sa retraite.

2 Deux mois de réserve financière

Le deuxième principe requiert de constituer une réserve financière équivalente à deux salaires sur un compte courant. Elle permet d'effectuer ses paiements avec une grande flexibilité et de faire face à d'événements imprévus.

3 Définir un horizon de placement

Le troisième précepte consiste à inventorier ses avoirs et

prévoir ses projets financiers dans un horizon de placement défini. Plus l'on dispose de temps devant soi, plus l'on peut, en principe, prendre de risques. Penser à sa retraite suffisamment tôt est le meilleur conseil que l'on puisse donner. Idéalement il faudrait trois scénarii, à savoir calculer une retraite à 58, 62 et 65 ans et, pourquoi pas, comme quatrième option, à 70 ans pour celui qui en a envie.

4 Les intérêts composés

Le quatrième principe, en lien avec le troisième, exploite le phénomène de l'intérêt composé, dont la puissance extraordinaire est fondée sur le temps. Certains, comme Warren Buffett, appellent effet boule de neige, d'autres, la croissance exponentielle. On attribue à Albert Einstein la citation suivante: «Les intérêts composés sont la huitième merveille du monde. Celui qui les comprend les gagne... Et celui qui ne les comprend pas les paie.» Cette maxime est illustrée par le tableau ci-contre.

5 Déterminer son niveau de résistance aux risques

Le cinquième postulat consiste à déterminer son niveau de résistance aux risques financiers. Suis-je écureuil ou cigale, voilà la question. Il est aussi nécessaire d'établir la différence entre la capacité de risque, qui est mesurée par sa capacité financière à assumer des pertes éventuelles sans compromettre son niveau de vie habituel, et la tolérance au risque. Celle-ci est une notion «émotionnelle» à l'égard des risques de placement et des pertes possibles.

6 L'atout des entreprises cotées

Dernier principe, les actions d'entreprises cotées ou non cotées sont les actifs les plus performants sur le long terme. En effet, les actions captent l'évolution de la croissance économique, ce qui explique les performances et cela est le cas aussi bien sur le marché américain que sur le marché suisse.

Les principes évoqués sont à la base d'une planification financière saine et prospective. La principale difficulté est leur mise en pratique: malheureusement, ils ne sont pas souvent appliqués... ■

**AVEC 800 000 FRANCS
DE CAPITAL DE RETRAITE,
UN ASSURÉ OBTIENT
46 960 FRANCS
DE RENTE, CONTRE
57 600 IL Y A QUINZE ANS**

* Directeur, conseil patrimonial et prévoyance, BCGE